



# Conseil Municipal du 16 décembre 2019

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT			X	
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY			X	
M. LEMOINE		X		
Mme LEMOINE		X		Mme CUADRADO
Mme CHANEL			X	
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE		X		M. ORANGE
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme LECLERC.

### **PREAMBULE : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY.**

M. Malandrin fait part du décès de Monsieur Jean-Louis STRAUAUX le 09 décembre dernier. Il était un ancien employé communal, un employé modèle, chef d'équipe des espaces verts. Il était simple, discret, efficace et imposait le respect. La cérémonie aura lieu demain à 10h en l'église de Doudeville et son inhumation à Amfreville-les-Champs.

### **ETAT CIVIL**

Depuis le 07 novembre 2019 :

#### Naissances :

LEFRANCOIS Timéo, né le 09 novembre 2019.

## Mariages :

NEANT

## Décès :

M. FOLAIN Bernard, décédé le 17 novembre 2019 ;

Mme PETIT née MARAIS Andrée, décédée le 27 novembre 2019.

## Manifestations depuis le Conseil Municipal du 20 novembre 2019

- **21 novembre : AG de Doudeville Accueil**
- **23 novembre 2019 : Bourse aux jouets de la MAM**
- **29 novembre : Inauguration du Village de Noël mis en place par l'association Doudeville en Fête**
- **30 novembre : Concert des « Chœurs de l'Armée Russe » en l'Église de Doudeville.**
- **1<sup>er</sup> décembre : Marché artisanal dans le cadre du village de Noël**
- **06 et 07 décembre : Téléthon**
- **08 décembre : Concert de la Renaissance**
- **11 décembre : AG association de protection du patrimoine de Doudeville**
- **12 décembre : Repas de Noël du Club de l'amitié**
- **13 décembre : Repas de Noël des employés communaux**
- **14 décembre : Noël de la Municipalité avec balade du Père Noël**
- **15 décembre : Loto du comité des fêtes de Vautuit**
- **15 décembre : Balade du Père Noël et ses lutins**

M. Gemey tient à remercier et à féliciter Doudeville en fête pour les animations de Noël ainsi que l'ensemble des associations pour leur participation au Téléthon. M. Malandrin s'associe à M. Gemey et rappelle le formidable travail réalisé sur le village de Noël mais regrette que les commerçants ne participent pas au marché de Noël.

## 1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2019 :

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre dernier.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Leclerc), valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2019.

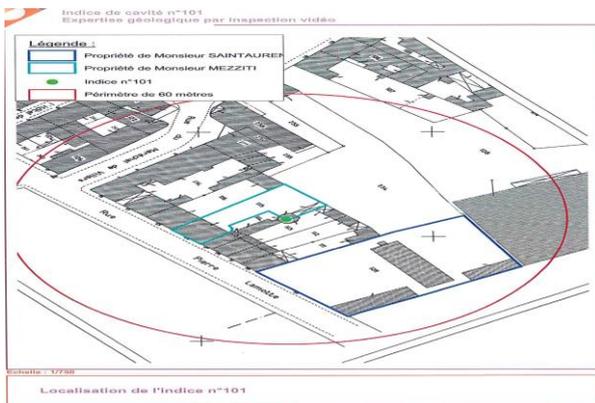
## 2) LEVEE D'INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES :

M. Malandrin précise que ces levées d'indices se font sur présentation des rapports des sociétés, la DDTM suivra ces rapports. Afin de ne pas perdre de temps, M. Malandrin demande aux membres du Conseil Municipal de valider ces levées d'indices avant l'avis écrit de la DDTM.

### A) Suppression du périmètre de l'indice n°101 :

La société For&Tec a réalisé une expertise géologique par inspection vidéo relative à l'indice de cavité n°101 (déclaration d'un puisard à chambres).

Le rapport d'étude conclut favorablement à la levée de l'indice de cavité n°101.



Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la levée de l'indice de cavité n°101.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 16

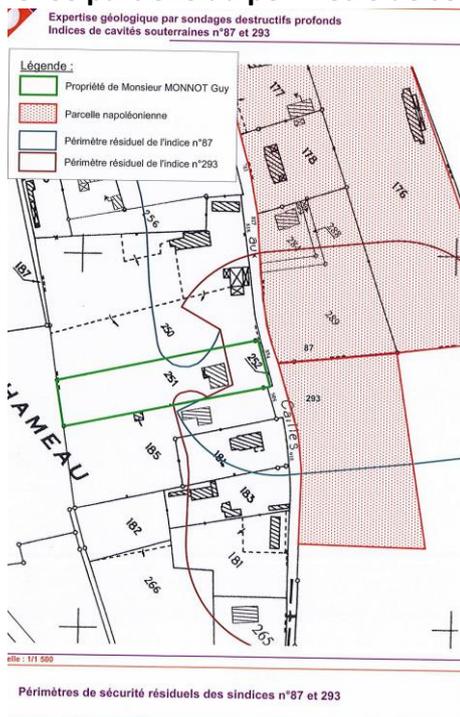
Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la levée de l'indice de cavité n°101.

### B) Modification du périmètre de l'indice n°87 (et 293) :

La société For&Tec a réalisé des investigations géologiques par sondages destructifs profonds, relatives aux indices de cavité n°87 et 293. Le rapport d'étude conclut favorablement à l'objectif contractuel de levée partielle du périmètre de sécurité des indices de cavité n°87 et 293 (hors commune).



Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la levée partielle du périmètre de sécurité des indices de cavité n°87 et 293 (hors commune).

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 16

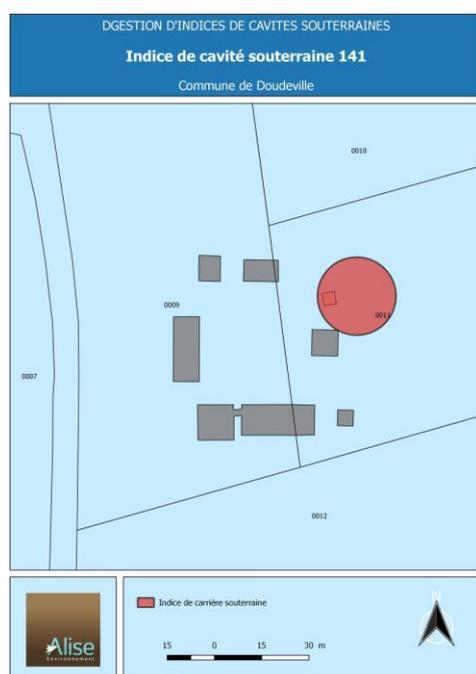
Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la levée partielle du périmètre de sécurité des indices de cavité n°87 et 293 (hors commune).

**C) Suppression du périmètre de l'indice n°141 :**

La société Alise environnement a réalisé des investigations géologiques par décapage et sondages destructifs, relatives à l'indice de cavité n°141. Le rapport d'étude conclu favorablement à la levée de l'indice de cavité n°141.



Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la levée de l'indice de cavité n°141.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise la levée de l'indice de cavité n°141.

**3) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2019 :**

**H1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION SALLE DU CLUB HOUSE HAND – BUDGET  
VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 197 / Mandat 1305	RABONI	28/10/2019	14.16 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>14.16 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 220.56 euros pour un total de 10 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 234.72 euros**

Les travaux de rénovation à la salle du club house du handball, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation à la salle du club house du handball qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 197 / Mandat 1305	RABONI	28/10/2019	14.16 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>14.16 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 220.56 euros pour un total de 10 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 234.72 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation à la salle du club house du handball qui ont été effectués par les employés municipaux.

**H2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE RÉNOVATION SALLE DU CLUB HOUSE HAND**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		234.72
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		234.72
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		234.72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		234.72

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la salle du club house du handball.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		234.72
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		234.72
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		234.72

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		234.72
-----	--	--	--------

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la salle du club house du handball.

**11) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CUISINE DE LA RPA – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 199 / Mandat 1325	GEDIMAT	28/10/2019	540.18 euros
Bord. 197 / Mandat 1306	RABONI	28/10/2019	70.22 euros
Bord. 184 / Mandat 1259	CEDEO	05/10/2019	5.16 euros
Bord. 199 / Mandat 1330	CEDEO	28/10/2019	159.85 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>775.41 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 730.84 euros pour un total de 87 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 506.25 euros**

Les travaux de rénovation de la cuisine de la RPA, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la cuisine de la RPA qui ont été effectuées par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 199 / Mandat 1325	GEDIMAT	28/10/2019	540.18 euros
Bord. 197 / Mandat 1306	RABONI	28/10/2019	70.22 euros
Bord. 184 / Mandat 1259	CEDEO	05/10/2019	5.16 euros
Bord. 199 / Mandat 1330	CEDEO	28/10/2019	159.85 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>775.41 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 730.84 euros pour un total de 87 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 506.25 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la cuisine de la RPA qui ont été effectuées par les employés municipaux.**

**12) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CUISINE DE LA RPA**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 506.25
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		2 506.25
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 506.25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 506.25

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la cuisine de la RPA.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 506.25
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		2 506.25
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 506.25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 506.25

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation de la cuisine de la RPA.**

**J1) TRAVAUX EN REGIE – CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE CLUB DE PETANQUE – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 221/ Mandat 1410	RABONI	25/11/2019	446.40 euros
Bord. 221 / Mandat 1411	RABONI	25/11/2019	29.76 euros
Bord. 130 / Mandat 905	RABONI	03/07/2019	382.20 euros
Bord. 117 / Mandat 803	RABONI	28/06/2019	1 318.15 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 176.51 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 462.78 euros pour un total de 193 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 5 639.29 euros**

La construction d'un abri pour le club de pétanque, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un abri pour le club de pétanque qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 221/ Mandat 1410	RABONI	25/11/2019	446.40 euros
Bord. 221 / Mandat 1411	RABONI	25/11/2019	29.76 euros
Bord. 130 / Mandat 905	RABONI	03/07/2019	382.20 euros
Bord. 117 / Mandat 803	RABONI	28/06/2019	1 318.15 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 176.51 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 462.78 euros pour un total de 193 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 5 639.29 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un abri pour le club de pétanque qui ont été effectués par les employés municipaux.

**J2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE CLUB DE PETANQUE**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 639.29
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		5 639.29
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 639.29
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 639.29

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un abri pour le club de pétanque.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 639.29
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		5 639.29
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		5 639.29
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 639.29

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un abri pour le club de pétanque.

**K1) TRAVAUX EN REGIE – MISE EN ACCESSIBILITÉ A L'ÉCOLE JOSEPH BRETON – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 174 / Mandat 1149	RABONI	05/10/2019	97.92 euros
Bord. 103 / Mandat 723	RABONI	06/06/2019	148.70 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>246.62 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 128.20 euros pour un total de 110 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 374.82 euros**

La mise en accessibilité à l'école Joseph Breton, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en accessibilité à l'école Joseph Breton qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 174 / Mandat 1149	RABONI	05/10/2019	97.92 euros
Bord. 103 / Mandat 723	RABONI	06/06/2019	148.70 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>246.62 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 128.20 euros pour un total de 110 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 374.82 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en accessibilité à l'école Joseph Breton qui ont été effectués par les employés municipaux.

**K2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : MISE EN ACCESSIBILITE A L'ECOLE JOSEPH BRETON**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 374.82
040	2135 - 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		2 374.82
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 374.82
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 374.82

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en accessibilité à l'école Joseph Breton.

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 374.82
040	2135 - 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		2 374.82
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 374.82
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 374.82

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14

Exprimés : 16  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la mise en accessibilité à l'école Joseph Breton.

**L1) TRAVAUX EN REGIE – CONSTRUCTION D'UN MUR SÉPARATIF ENTRE L'ÉCOLE MENSIRE ET LE CMS – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 221 / Mandat 1417	RABONI	25/11/2019	188.10 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>188.10 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 992.80 euros pour un total de 52 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 180.90 euros**

La construction d'un mur séparatif entre l'école Mensire et le CMS, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un mur séparatif entre l'école Mensire et le CMS qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 221 / Mandat 1417	RABONI	25/11/2019	188.10 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>188.10 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 992.80 euros pour un total de 52 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 180.90 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14  
 Exprimés : 16  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un mur séparatif entre l'école Mensire et le CMS qui ont été effectués par les employés municipaux.

**L2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : CONSTRUCTION D'UN MUR SÉPARATIF ENTRE L'ÉCOLE MENSIRE ET LE CMS**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 180.90
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		1 180.90
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 180.90
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 180.90

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un mur séparatif entre l'école Mensire et le CMS.

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 180.90
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		1 180.90
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		

042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 180.90
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 180.90

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la construction d'un mur séparatif entre l'école Mensire et le CMS.

**M1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CLUB HOUSE DU HANDBALL – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 197 / Mandat 1301	RABONI	28/10/2019	24.60 euros
Bord. 197 / Mandat 1304	RABONI	28/10/2019	13.08 euros
Bord. 130 / Mandat 900	EXO PEINTURE	03/07/2019	268.88 euros
Bord. 103 / Mandat 722	RABONI	06/06/2019	1 025.95 euros
Bord. 116 – Mandat 802	RABONI	28/06/2019	101.75 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 434.26 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 894.72 euros pour un total de 402 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 8 328.98 euros**

Les travaux de rénovation au club house du handball, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation au club house du handball qui ont été effectués par les employés municipaux.**

## Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 197 / Mandat 1301	RABONI	28/10/2019	24.60 euros
Bord. 197 / Mandat 1304	RABONI	28/10/2019	13.08 euros
Bord. 130 / Mandat 900	EXO PEINTURE	03/07/2019	268.88 euros
Bord. 103 / Mandat 722	RABONI	06/06/2019	1 025.95 euros
Bord. 116 – Mandat 802	RABONI	28/06/2019	101.75 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 434.26 euros</b>

Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 894.72 euros pour un total de 402 heures.

**Total des dépenses de fonctionnement : 8 328.98 euros**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation au club house du handball qui ont été effectués par les employés municipaux.

### **M2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CLUB HOUSE DU HANDBALL**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 328.98
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		8 328.98
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		

042	722 – TRAVAUX EN REGIE		8 328.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 328.98

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation au club house du handball.

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 328.98
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		8 328.98
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		8 328.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 328.98

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 14

Exprimés : 16

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rénovation au club house du handball.

**N1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 79 / Mandat 569	DISTRIDIAM	23/04/2019	948 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>948 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 961.05 euros pour un total de 231 heures 50.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 4 909.05 euros**

Les travaux de réfection de voirie, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réfection de voirie qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 79 / Mandat 569	DISTRIDIAM	23/04/2019	948 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>948 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 961.05 euros pour un total de 231 heures 50.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 4 909.05 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réfection de voirie qui ont été effectués par les employés municipaux.

**N2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 909.05
040	2135 – 225 RÉFECTION DE VOIRIE		4 909.05

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 909.05
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 909.05

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réfection de voirie.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 909.05
040	2135 – 225 RÉFECTION DE VOIRIE		4 909.05
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 909.05
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 909.05

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réfection de voirie.**

**4) APPLICATION DES PENALITES DE RETARD DANS LE CADRE D'UN MARCHE PUBLIC :**

**Exposé de M. Malandrin**

Dans le cadre des travaux du logement de la Gendarmerie, un appel d'offres a été lancé selon un cahier des charges. Ce dernier prévoyait un délai de réalisation des travaux d'une durée de 6 mois à compter du 15/04/2016, soit une fin prévue le 15/11/2016. Or selon le procès-verbal de réception des travaux, ceux-ci sont considérés achevés le 08/12/2016 pour lot n°04 Menuiseries intérieures – Isolation. Il convient dès lors d'appliquer des pénalités de retard conformément au cahier des clauses administratives particulières.

Par ailleurs dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre afférant, il convient d'autoriser le paiement dans son intégralité de la note d'honoraires définitive du titulaire, M. Philippe CORNILLOT, dès lors que l'ensemble des entreprises ayant réalisé les travaux seront payés.

**Proposition de délibération :**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- d'autoriser le paiement dans son intégralité de la note d'honoraires définitive du titulaire, M. Philippe CORNILLOT, dès lors que l'ensemble des entreprises ayant réalisé les travaux seront payées ;
- d'appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3.1 du cahier des clauses administratives particulières du marché de travaux de rénovation du logement de la Gendarmerie à l'entreprise MORICE, titulaire du lot n°04 Menuiseries intérieures – Isolation ;
- d'autoriser la libération de la retenue de garantie pour les entreprises SYMA et BERDEAUX LEROUX.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Malandrin rappelle que l'avis du Conseil municipal n'est pas obligatoire puisque c'est inscrit dans le code des marchés publics même si à Doudeville, les pénalités ne sont pas souvent appliquées. M. Malandrin préfère avoir l'approbation de l'assemblée.

Présents : 14  
Exprimés : 16  
Pour : 15  
Contre : 1  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 contre (M. Métais) et 0 abstention, adoptent la présente délibération.

**5) EXONERATION DE REVALORISATION DE LOYERS DU CENTRE DE TRI :**

Exposé de M. Malandrin

**Proposition de délibération :**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer la revalorisation des loyers du Centre de tri à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019. La commune de Doudeville s'engage à n'exercer aucun recours sur les revalorisations antérieures à cette date.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Malandrin rappelle qu'un bail a été signé avec les locataires actuels, M. et Mme Chapelle, qui prévoit une revalorisation annuelle. Il faut savoir que le montant du loyer a été fortement revalorisé au moment de la signature et les locataires ont demandé à être exonéré de revalorisation la première année, demande à laquelle M. Malandrin a donné son accord. M. Durécu demande quel est le montant actuel du loyer. M. Malandrin répond qu'il est de 3 280 € TTC par mois contre environ 2 700 € auparavant.

Présents : 14

**Exprimés : 16**  
**Pour : 16**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer la revalorisation des loyers du Centre de tri à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019. La commune de Doudeville s'engage à n'exercer aucun recours sur les revalorisations antérieures à cette date.

#### **6) DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE :**

**Exposé de M. Malandrin.**

Camille Rahoens travaille régulièrement au centre de loisirs et a suivi une formation pour obtenir le BAFA. Celle-ci demande une prise en charge du coût de la formation soit 360 €. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser ou non le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 360 €.

#### **Proposition de délibération :**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser/ de ne pas autoriser le versement d'une aide exceptionnelle à Camille Rahoens pour sa formation BAFA d'un montant de 360 €.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Malandrin rappelle que Jean-Aimable Fervin proposait chaque année 4 candidats pour suivre la formation BAFA. Camille a suivi d'elle-même la formation et a appris qu'une prise en charge par la mairie était possible. Elle demande donc la prise en charge de sa formation. M. Malandrin précise que c'est une excellent animatrice mais ça ne suit pas la procédure, c'est pourquoi il laisse les membres du Conseil en discuter. M. Gemey précise que Camille a travaillé sous Jean-Aimable puis François-Emmanuel et ça se passe très bien. Elle s'est engagée sur une période de 3 ans s'il y a une prise en charge financière de la commune. M. Gemey dit qu'il n'y a pas de polémique sur ce dossier car il y a un fort engagement de cette jeune Doudevillaise. M. Malandrin rejoint M. Gemey, le seul problème est que cela ne doit pas créer un précédent. Mme Guenoux précise que chaque année, on se rapproche du directeur pour construire le budget primitif. La rémunération tient compte de la qualification et cela a été le cas pour elle cet été. M. Malandrin dit qu'il faut absolument rester dans le cadre fixé mais Camille est une excellente animatrice et pose la question : doit-on autoriser cette exception ? M. Durécu demande s'il n'y a jamais eu de problème sur les engagements par le passé. M. Gemey répond que non, bien au contraire et précise que c'est un engagement moral des jeunes qui est toujours respecté. Les derniers animateurs sont restés 7 ans. M. Gemey dit que Camille mérite de par son engagement mais laisse l'assemblée décider.

**Présents : 14**  
**Exprimés : 16**  
**Pour : 16**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle à Camille Rahoens pour sa formation BAFA d'un montant de 360 €.

## **7) QUESTIONS DIVERSES :**

M. Malandrin informe l'assemblée qu'une cérémonie pour Jean-Aimable FERVIN aura lieu mercredi à 15 heures à l'école Breton et au centre de loisirs. Cette cérémonie se déroulera en deux temps avec plantation de deux arbres par l'école puis pose d'une plaque Jean-Aimable FERVIN devant le centre de loisirs et enfin pose d'une plaque avec une photo de Jean-Aimable sur le mur de son bureau, le tout en accord avec la famille.

### **Manifestations à partir du 16 décembre 2019**

- **16 décembre** : Réunion pour la mise en place du Guide Pratique 2020
- **18 décembre** : Inauguration du Centre de loisirs « Jean Aimable Fervin » et mise en place d'un banc et d'arbres par l'école Breton
- **19 décembre** : Distribution du colis des aînés
- **19 décembre** : Noël du Judo Club de Doudeville
- **20 décembre** : Arbre de Noël du comité des fêtes de Vautuit
- **21 et 22 décembre** : Balade du père Noël avec ses lutins
- **22 décembre** : 4<sup>e</sup> tour de Coupe de Normandie en Hand Ball Doudeville / Granville (N2) : 3 divisions d'écart. Match au complexe sportif Nallet de St Valéry en Caux à 16h
- **24 décembre** : Balade du Père Noël et ses lutins
- **10 janvier 2020** : Vœux de Monsieur le Maire 19h
- **17 janvier** : Cérémonie en faveur de François Mogis qui est promu au grade de Capitaine des Sapeurs-Pompiers (18h)

M. Gemey remercie les commerçants pour leur participation au guide pratique à travers les encarts publicitaires qui permettent de financer non seulement le guide mais aussi d'autres événements comme la fête du Lin par exemple.

M. Malandrin fait un point sur les travaux du RD 20. Ces derniers ont été assez lourds à supporter par les doudevillais et les commerçants. La société DR a été correcte en laissant au maximum les accès dans la mesure du possible. Il reste encore quelques travaux qui seront réalisés en circulation alternée. Les plateaux doivent être revus en janvier prochain mais globalement, c'est satisfaisant. Les travaux ont été très ralentis par le drainage des eaux pluviales. M. Malandrin précise que le Département a annoncé que les travaux de réfection de la chaussée auraient lieu en 2021.

Les routes annexes ont été considérablement délabrées par le passage des véhicules, des rigoles se sont creusées et il faut les combler avec de la grave d'Ecosse. Actuellement les employés communaux travaillent à Bosc Mare puis se sera Bosc Malterre.

Enfin M. Malandrin précise qu'un troisième camion d'enrobé est arrivé vendredi pour pouvoir combler les nombreux nids de poule qui se sont formés avec les intempéries.

Concernant les toilettes publiques, la réception des travaux a lieu demain soir. Les toilettes sont très fonctionnelles avec les murs carrelés, ce qui facilite le nettoyage. M. Malandrin espère que la propreté sera respectée et qu'il n'y aura pas de dégradation. Reste la question de l'accessibilité qui sera étudiée dans un second temps.

Enfin, M. Malandrin informe qu'il a autorisé la réouverture du restaurant du collège après la validation de la commission de sécurité. Les premiers repas ont été servis jeudi dernier.

## **8) IMDEMNITES COMPENSATRICES (Sujet délibéré à huis clos) :**

## **Exposé de M. Malandrin**

Le décès récent d'un agent, Jean-Aimable FERVIN, nous confronte au problème des difficultés financières rencontrées par la famille. Afin d'aider son épouse et ses enfants, il vous est proposé d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice exceptionnelle de 2 150 euros à Madame Valérie FERVIN.

La dépense correspondant e sera imputée sur le chapitre 67, article 6718 du budget.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice exceptionnelle de 2 150 euros à Madame Valérie FERVIN.**

### **9) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE 2019 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDITS (Sujet délibéré à huis clos) :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2019</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles – Article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		+ 5 000,00
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés - Article 64111 Rémunération principale		- 5 000,00

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

### **10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 09 DECEMBRE 2019 (Sujet délibéré à huis clos) :**



## **Commission du personnel**

Lundi 09 décembre 2019 – 18h00

## VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT			X
MME GUENOUX	X		
M. METAIS		X	
M. DUTHOIT	X		
M. LEBOUCHER		X	
M. DURECU	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
M. DEFRANCE		X	
M. ORANGE			X

Etaient également présents : Mme CUADRADO, Adjointe au Maire ;  
M. MERIT, Conseiller municipal ;  
M. FOULON, DGS.

### COMPTE-RENDU

#### 1° Avancements de grade :

Tableau des agents promouvables.

La liste des agents promouvables est établie par le CDG. Les membres de la Commission ont étudié les dossiers suivants :

Identité	Age	Situation actuelle	Proposition	Décision Autorité Territoriale	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
MME COLLE VERONIQUE	52	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	DEFAVORABLE		01/09/2020
M. FICET EMMANUEL	39	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	FAVORABLE	01	01/09/2020
MME LAMBERT CHRISTELLE	33	Agent social	Agent social principal de 2ème classe	DEFAVORABLE	<i>Le dossier sera réétudié lors de la prochaine Commission en juillet 2020.</i>	01/09/2020

## **2° Promotions internes :**

Monsieur Malandrin informe les membres de la Commission qu'il présente les dossiers de Monsieur Stéphane LAVISSE et Mesdames Christine VASSE et Corinne LEMASSON en vue d'une promotion interne au grade immédiatement supérieur. Les dossiers seront présentés aux prochaines CAP du CDG76.

## **3° Point sur le dossier de Mme Nathalie TABESSE :**

Monsieur Malandrin rappelle la situation de Madame Nathalie TABESSE depuis la Commission du 21 mai dernier.

L'entretien préalable a eu lieu le 12 juin 2019 en présence d'un délégué syndical et une proposition de négociation du contrat a été faite. Mme TABESSE devait donner une réponse à M. le Maire dans un délai raisonnable mais elle ne l'a pas fait. Un courrier en recommandé lui a été adressé le 26 septembre 2019 pour l'avertir que son dossier était transmis au CDG 76 pour avis de la CCP.

Cette Commission Consultative Paritaire qui s'est tenue le 02 octobre 2019 (extrait du procès-verbal reçu le 06/11/2019), a donné un avis favorable au licenciement.

Il faut maintenant calculer les indemnités de licenciement, étudier les possibilités de reclassement et transmettre l'arrêté de licenciement avec un préavis de 2 mois.

## **4° Point d'information sur le RIFSEEP :**

Un groupe de travail composé de M. Malandrin, Mme Guenoux, M. Mérit et M. Foulon va poursuivre les travaux sur le RIFSEEP selon un calendrier pour pouvoir présenter rapidement un nouveau projet au Comité technique intercommunal.

## **5° Questions diverses :**

Mme Guenoux demande ce qu'il est prévu pour les 3 CDD qui arrivent à terme à la fin du mois. M. Malandrin répond que ce sont des agents des services techniques qui ne posent pas de problème. M. Malandrin envisage un renouvellement de contrat pour une durée d'un an. M. Malandrin précise que 2 de ces agents ont demandé une titularisation mais elle leur a été refusée.

Mme Cuadrado demande ce qu'il en est pour Fanny Dodelin car son contrat arrive bientôt à son terme. M. Malandrin répond qu'elle va partir en congé de maternité avant la fin de son contrat et devrait bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Son contrat ne devrait pas être renouvelé mais M. Malandrin doit recevoir M. Paton pour étudier les possibilités de réorganisation du travail.

M. Mérit demande s'il y a des mutations ou retraites à venir. M. Malandrin répond que la retraite de Nadège Tanqueray a été évoquée en début de séance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

## **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 14**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission du personnel du 09 décembre 2019.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**